

Affectation 3 (c) — Industrie des cultures

Le Centre de compétence pour l'industrie des cultures administre un programme coordonné qui vise à accroître la diversification, la production et l'utilisation durables des cultures. Pour soutenir ses objectifs, le Centre a fourni une aide technique, des services spécialisés et des renseignements au personnel régional, aux entreprises agricoles et aux agriculteurs. Cette aide a permis d'améliorer la productivité, la production et les possibilités de mise en marché des producteurs manitobains.

Le Centre de compétence applique des lois et des règlements dans plusieurs secteurs :

- l'apiculture;
- l'horticulture;
- les phytoravageurs et les maladies des plantes;
- la délivrance des permis aux marchands et aux opérateurs antiparasitaires;
- le désherbage.

Le Centre soutient directement le contrôle du brûlage des résidus de culture, qui est régi par le *Règlement sur le brûlage des résidus de culture et des herbages naturels* pris aux termes de la *Loi sur l'environnement*. Le Centre soutient également l'exécution de programmes de recherche en agriculture et en développement durable. De plus, il participe à des programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés conçus pour favoriser le développement des infrastructures d'irrigation, la gestion de boisés de ferme et la météorologie agricole.

Le Centre de compétence pour l'industrie des cultures comprend deux sections, soit la Section de vulgarisation agricole et la section Objectif Industrie. Les sections sont fortement engagées dans la recherche et l'exploration de nouveaux marchés et de nouvelles méthodes de production. L'information est diffusée au personnel du Ministère, à l'industrie et les producteurs par le biais

- des équipes PRO;
- de publications;
- de communiqués de presse;
- d'Internet;
- de rencontres avec les agriculteurs locaux;
- des groupements provinciaux et nationaux de producteurs spécialisés.

En collaboration avec ses partenaires de l'industrie, le personnel a produit un large éventail de bulletins d'information et y a contribué. Les bulletins constituent un moyen de communication essentiel entre l'industrie et les exploitants agricoles. Ils ont été un excellent moyen d'atteindre le public cible du Centre de compétence.

Le personnel a également participé à la publication de *Seed Manitoba* en collaboration avec la Manitoba Seed Growers Association et *The Manitoba Co-operator*. Le personnel a aussi préparé, révisé et distribué de nombreuses publications imprimées et électroniques, notamment :

- *The Guide to Crop Protection*;
- *Insect and Disease Update* (hebdomadaire);
- *Crop Report, Commodity Report and Weather Report* (hebdomadaire);
- *Vegetable Crop Update*;
- *Potato Update*;
- de nombreuses publications techniques ponctuelles dans
 - * des bulletins électroniques;
 - * des journaux et des revues;

- * des feuillets d'information sur toute une gamme de questions liées aux cultures.

Le personnel a organisé, animé et dirigé des séances de formation en agronomie dans le cadre d'événements importants, tels que le congrès des agronomes manitobains et les séances techniques des Ag Days, et des séances de formation pour le personnel de vulgarisation sur le terrain. Le personnel a préparé et présenté la Crop Diagnostic School en collaboration avec l'Université du Manitoba. Plus de 400 agronomes, agriculteurs et fonctionnaires du Ministère ont participé à ce cours d'été de deux semaines. Au cours de l'été et de l'hiver, le personnel a organisé des ateliers sur des cultures précises (blé d'automne, haricots comestibles, soja, tournesol et maïs). Les séances de vulgarisation présentées par le personnel du Centre de compétence font partie du programme de formation des conseillers agréés en cultures (CAC) dans l'Ouest canadien.

En 2006-2007, le Centre de compétence pour l'industrie des cultures a obtenu les résultats suivants.

Vulgarisation agricole

En 2006-2007, en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires et les engrais chimiques*, le Centre de compétence a délivré des permis à 1 331 applicateurs (1,3 % de moins qu'en 2005-2006) et à 501 marchands de produits antiparasitaires (6 % de moins qu'en 2005-2006). Avant qu'un permis ne leur soit accordé, les marchands et les applicateurs de produits antiparasitaires doivent réussir les cours d'accréditation approuvés par le gouvernement provincial. Les applicateurs doivent aussi se conformer aux exigences de la loi au chapitre des assurances avant de recevoir leur permis.

Le Centre de diagnostic des cultures a aidé les agriculteurs et les entreprises agricoles en analysant 804 échantillons agricoles (3 % de plus qu'en 2005-2006) et 312 échantillons non agricoles (57 % de plus qu'en 2005-2006). On a aussi soumis 144 échantillons de plantes nuisibles et 35 échantillons d'insectes à des fins d'identification.

La Section de vulgarisation agricole est responsable de la mise en oeuvre du programme de développement de l'irrigation. Le personnel a assuré la coordination et la présentation du programme d'autorisation de brûlage des résidus de culture, créé en vertu du *Règlement sur le brûlage des résidus de culture et des herbages naturels*.

La mise en oeuvre du Manitoba Ag Weather Program a permis au programme d'agrométéorologie de distribuer un nombre accru de bulletins d'information. Le programme permet la distribution de cartes des conditions du moment, de données cumulatives et en pourcentage sur les normales de température et de précipitations, d'évaluations quotidiennes du besoin en eau des cultures pour la planification des travaux d'irrigation et d'autres produits à valeur ajoutée. Le personnel a collaboré à l'Évaluation de l'humidité du sol au printemps et à l'automne. Les résultats ont été compilés par le programme Ag-met qui fournira des niveaux d'humidité de référence. Le même programme a aussi joué un rôle actif dans le processus d'autorisation du brûlage quotidien des résidus de culture.

Le service d'assistance téléphonique sur la pomme de terre fournit des renseignements sur les maladies et les insectes nuisibles, l'humidité du sol, la prévision des poussées de maladie et le calendrier d'irrigation. On a regroupé toute l'information sur le site Web qui porte sur la pomme de terre à l'adresse www.potatonews.ca (anglais seulement). Le site Web a plus ou moins remplacé le service d'assistance téléphonique.

Le flétrissement de la pomme de terre est une maladie réglementée en vertu de la *Loi sur les parasites et les maladies des plantes* dans le cadre d'un règlement approuvé en 2005, qui a été mis en oeuvre en consultation avec l'industrie de la pomme de terre du Manitoba. On a examiné l'efficacité du règlement en 2006-2007, en consultation avec l'industrie. Les efforts d'atténuation des ravageurs, y compris les activités de surveillance et d'observation sur le terrain, ont continué de se concentrer sur les pommes de terre et les cultures maraîchères.

En comptant sur l'aide de l'industrie et des agronomes du Ministère, le personnel a dirigé des recensements d'insectes et de maladies à l'échelle de la province et a fourni à l'industrie des prévisions de risque. Il a également réalisé des recensements des insectes à l'échelle des Prairies en collaboration avec les ministères de l'Agriculture des autres provinces. Les données recueillies ont été publiées pendant toute la saison des cultures dans les mises à jour hebdomadaires sur les insectes et les maladies.

Objectif Industrie

Le personnel a continué de consulter un grand nombre d'associations nationales et provinciales d'agriculteurs, principalement les groupements de producteurs spécialisés, et il a poursuivi sa collaboration avec celles-ci. Il a réalisé plusieurs examens techniques des demandes soumises au Projet de recherche et de développement agroalimentaires du Manitoba (PDRA) (11 demandes), au programme Covering New Ground (81 demandes), au Manitoba Rural Adaptation Council (15 demandes) et au Fonds des innovations de développement durable (3 demandes). Le personnel a offert son soutien dans le domaine du développement des marchés des produits de base, entre autres pour la préparation de l'édition de 2006 d'une publication sur les coûts de production des différentes cultures.

Le Centre de compétence pour l'industrie des cultures a appliqué la *Loi sur les abeilles* et son personnel a coordonné le programme d'inspection et de lutte contre les maladies des abeilles domestiques. On a inspecté 6 207 colonies d'abeilles domestiques afin de détecter la loque américaine ou européenne. Le Centre de compétence a recueilli et analysé 242 échantillons d'abeilles pour détecter la présence d'acariens de l'abeille, de varroas et de nosélose. Le personnel a également inspecté 110 exploitations de mégachiles à la recherche de cas de couvain calcifié.

Le personnel spécialisé en apiculture a participé à 14 réunions de vulgarisation et fourni aux producteurs des renseignements et des mises à jour sur la gestion de l'abeille domestique et de la mégachile. À titre de conseillers techniques, des membres du personnel ont participé aux réunions des conseils d'administration de l'Association des apiculteurs du Manitoba, de la Red River Apiarists' Association et de l'Association manitobaine des producteurs de semence fourragère. Le personnel a publié périodiquement des articles dans les bulletins d'information *The Manitoba Beekeeper*, *Bee Cause* et *Forage Seed News*, dont la distribution combinée vise environ 2 500 producteurs. De plus, le personnel a donné un cours du soir en apiculture à l'Université du Manitoba.

Les activités de recherche, de démonstration et de vulgarisation ont permis de continuer d'élaborer des outils d'information sur les moyens sécuritaires et efficaces de lutter contre les organismes nuisibles et les maladies des abeilles domestiques et des mégachiles. Le personnel a réalisé quatre importants projets de recherche et de vulgarisation qui ont été complétés en mars 2007 :

- une évaluation de la production de nectar des cultivars de sarrasin les plus courants (projet du Fonds des innovations de développement durable);
- un atelier sur la santé de l'abeille domestique (projet du Fonds des innovations de développement durable);
- l'irradiation des nids de mégachiles pour le contrôle du couvain calcifié (projet du programme Covering New Ground);
- le broyage des alvéoles de mégachiles pour gérer le couvain calcifié.

Grâce à une superficie récoltée de 71 500 acres en 2006, le Manitoba demeure le deuxième producteur de pommes de terre au Canada. Le personnel de la section Objectif Industrie a organisé les événements de vulgarisation suivants sur la pomme de terre : Jours de la culture de la pomme de terre, réunion du Western Potato Council et, en juillet et août, des réunions de vulgarisation hebdomadaires sur l'irrigation et la production.

L'amélanchier, l'argousier, le chanvre, le maïs, le sarrasin, les plantes médicinales et aromatiques, les épices, les huiles essentielles et les légumes orientaux demeurent des cultures

nouvelles et en croissance. L'exploitation des vergers de démonstration et de plantations expérimentales de fraises s'est poursuivie en collaboration avec le centre de recherche d'Agriculture et Agroalimentaire Canada à Morden. Le personnel a collaboré avec la Manitoba Corn Growers Association à des recherches sur la fertilité du maïs, la population végétale et la résistance aux ravageurs. L'aide à la production maraîchère s'est concentrée sur l'atténuation des incidences des ravageurs et le développement de nouveaux marchés.

En collaboration avec les équipes PRO, le personnel a créé la publication hebdomadaire *Manitoba Crop Report*, qui comprend *The Commodity Report*. Les rapports ont été publiés du 1^{er} mai au 1^{er} novembre et distribués par Internet, courriel et télécopieur. Ils s'adressent au personnel du Ministère, aux agriculteurs, à l'industrie et aux médias. Le personnel a répondu aux questions des médias liées au *Manitoba Crop Report*.

En collaboration avec la Manitoba Crop Variety Evaluation Team (MCVET), le personnel a assuré la coordination du programme d'évaluation des variétés de cultures pour 2006-2007. Le programme regroupe 26 sites d'essai, dont cinq sont financés et pilotés par la MCVET, quatre sites auxiliaires organisés par les producteurs et 17 sites sous la responsabilité de l'industrie ou de groupes d'agriculteurs. La plupart des sites d'essai comptaient entre 17 et 145 types de céréales, de graines oléagineuses, de légumineuses et de cultures spéciales. Les entrepreneurs titulaires des sites demandés par la MCVET comprennent les sociétés AgQuest Inc., AgriProgress Inc. et ICMS Inc.

En collaboration avec les équipes PRO et le Conseil des plantes fourragères du Manitoba, le personnel de la section a mis en oeuvre le programme 2006-2007 d'évaluation des variétés de plantes fourragères sur trois sites d'essai.

Le personnel du Centre de compétence a reçu de nombreuses demandes au sujet des possibilités d'affaires dans les secteurs de l'éthanol et du biodiésel. Il a fourni des renseignements détaillés sur la disponibilité de la matière première et sur sa qualité comme pâte pour la production d'éthanol et de biodiésel. Le personnel a également joué un rôle important en aidant à réunir des groupes d'agriculteurs et d'investisseurs pour discuter de divers projets.

Le programme des boisés de ferme a poursuivi l'atteinte de ses objectifs d'accroissement de la valeur des terrains boisés en produisant des revenus pour les propriétaires, tout en assurant la gestion durable de la ressource. Financé aux termes du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA), le programme continue d'être mis en oeuvre en collaboration avec la Direction des forêts de Conservation Manitoba et quatre personnes de la région ont été embauchées pour le mettre en oeuvre.

3 (c) Industrie des cultures

Dépenses par affectation budgétaire de moindre importance	Dép. réelles 2006-2007 (milliers de \$)		Dép. prévues 2006-2007 (milliers de \$)	Écart pos./ (nég.) (milliers de \$)	Note expl.
		ETP			
(1) Salaires et avantages sociaux	2 171,1	34,58	2 109,3	61,8	
(2) Autres dépenses	643,9		713,1	(69,2)	
Total des dépenses	2 815,0	34,58	2 822,4	(7,4)	